

SEANCE DU 05 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de M. Loïc DEROUET, Maire.

Etaient présents : Fabrice TRIDON, Stéphanie GEUSSELIN, Patrick CARTIER, adjoints, Jérôme BRUNEAU, Yoann BREHIER, Delphine HUNAUL. Angéline GIRE, Claude LOCHIN, Marie-Rose MARTINAIS, Roland DENUAULT, Fabien MIELCAREK.

Excusés: Maryvonne HAUTBOIS adjointe, Nicolas RAVARY.

Absente : Néant

Date de convocation : 27 février 2026

Nombre de membres en exercice : 14

Quorum de l'assemblée : 08

Nombre de membres présents : 12

Votants : 12

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Stéphanie GEUSSELIN

Ordre du jour

00 - COMPTE RENDU de la séance du 19 février 2026

DOMAINE ET PATRIMOINE

1,01– Vente ancienne bibliothèque au 23, rue de la mairie

FINANCES COMMUNALES

2,02 – Budgets primitifs communaux

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 19 FEVRIER 2026 :

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du 19 février dernier.

Monsieur le Maire demande si des observations sont à apporter au compte-rendu du conseil municipal.

Suite à une réponse négative, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 19 février 2026 à l'unanimité des membres présents.

260305DELIB 01 – Vente de la bibliothèque au 23, rue de la mairie – prix de réserve

Vu la décision du conseil municipal en date du 19 février 2026 portant enrichissement de la valeur du bien avec l'ajout d'un jardin à l'immeuble situé au 23, rue de la mairie,

Considérant que l'ajout du jardin apporte un confort supplémentaire ainsi qu'un potentiel d'usage appréciable (agrément, aménagement paysager, etc.),

Vu les deux offres d'achat reçues en mairie,

Le conseil municipal en délibère et :

- décide de fixer un prix de vente de réserve pour un montant de 80 000 €uros pour la vente de la bibliothèque, située au 23, rue de la mairie avec jardin

- donne pouvoir à Monsieur le Maire ou aux adjoints d'en informer les acheteurs.

- dit que de nouvelles offres d'achat devront être déposées par lettre recommandée avec accusé-réception pour le jeudi 26 mars 2026.

Arrivée de Monsieur RAVARY Nicolas

Nombre de membres en exercice : 14
 Quorum de l'assemblée : 08
 Nombre de membres présents : 13
 Votants : 13

260305DELIB 02– Affectation des résultats 2025 – budget commune

Vu l'attestation de résultat 2025 attestée par le comptable pour reprise anticipée au budget primitif 2026, pour le budget principal,
 Vu l'état des restes à réaliser 2025,

Considérant les résultats 2025 attestés par le comptable, l'affectation des résultats est établie comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025	
Résultat de l'exercice	- 242 449,55
Résultat antérieurs	-41 784,36
Solde d'exécution cumulé	-284 233,91
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	
Dépenses	-12 331,02
Recettes	108 542,75
Solde des restes à réaliser	+ 96 211,73
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	- 284 233,91
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 96 211,73
Besoin de financement de l'investissement	- 188 022,18
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	+ 62 202,03
Résultat antérieur	333 378,11
Total à affecter	395 580,14
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	188 022,18
2° Affectation complémentaire en réserves	0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	207 557,96

260305DELIB 03 – Vote du Budget Primitif 2026 - Commune

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2026.

Le budget primitif 2026 se présente en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	709 510,59 €	709 510,59 €
Fonctionnement	833 001,98 €	833 001,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif de la Commune pour l'année 2026 ainsi présenté.

250305DELIB 04 – Affectation des résultats 2025 – budget Energies

Renouvelables

Vu l'attestation de résultat 2025 attestée par le comptable pour reprise anticipée au budget primitif 2026, pour le budget « Energies renouvelables »,

Considérant les résultats 2025 attestés par le comptable, l'affectation des résultats est établie comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025	
Résultat de l'exercice	- 72,148
Résultat antérieurs	3 101,60
Solde d'exécution cumulé	3 029,12
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	
Dépenses	0,00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	-2 538,29
Résultat antérieur	6 514,38
Total à affecter	3 976,09
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves 001	3 029,12
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	3 976,09

260305DELIB 05– Vote du Budget Primitif 2026 – Energies renouvelables

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2026.

Le budget primitif 2026 se présente en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	7 215,67 €	7 215,67 €
Fonctionnement	6 346,87 €	6 346,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif « Energies Renouvelables » pour l'année 2026 ainsi présenté.

260305DELIB 06 – Affectation des résultats 2025 – budget Location de matériel

Vu l'attestation de résultat 2025 attestée par le comptable pour reprise anticipée au budget primitif 2026, pour le budget « Location de matériel »,

Considérant les résultats 2025 attestés par le comptable, l'affectation des résultats est établie comme suit :

Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2025	
Résultat de l'exercice	- 845,00
Résultat antérieurs	1 084,93
Solde d'exécution cumulé	239,93
Restes à réaliser au 31 décembre 2025	
Dépenses	0,00

Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Rappel du solde d'exécution cumulé	0
Rappel du solde des restes à réaliser	0
Besoin de financement de l'investissement	0.00
Résultat de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice	846,42
Résultat antérieur	16,82
Total à affecter	863,24
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit	
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	0.00
2° Affectation complémentaire en réserves 001	239,93
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	863,24

260305DELIB 07 – Vote du Budget Primitif 2026 – Location de matériel

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2026.

Le budget primitif 2026 se présente en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	3 739,93 €	3 739,93 €
Fonctionnement	4 506,24 €	4 506,24 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif « Location de Matériel » pour l'année 2026 ainsi présenté.

260305DELIB 08 – Vote du Budget Primitif 2026 – Lotissement de la Prée

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2026.

Le budget primitif 2026 se présente en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	138 629.00 €	138 629.00 €
Fonctionnement	312 675,98 €	312 675,98 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif « Lotissement de La Prée » pour l'année 2026 ainsi présenté.

260305DELIB 09 – Vote du Budget Primitif 2026 – Lotissement du Brulon

Monsieur le Maire, présente à l'assemblée les propositions pour le budget 2026.

Le budget primitif 2026 se présente en recettes et en dépenses de fonctionnement et en recettes et en dépenses d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Investissement	27 640.00 €	27 640.00 €
Fonctionnement	20 005,00 €	20 005.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le budget primitif du « Lotissement du Brulon » pour l'année 2026 ainsi présenté.

260305DELIB10– Convention financière entre la commune d’Astillé et l’Ogec de l’école élémentaire privée Saint Joseph- renouvellement du forfait communal

Vu le contrat d’association conclu le 06 septembre 2005 entre l’Etat et l’école privée St Joseph, et l’avenant n°1 au contrat d’association,

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 19 décembre 2005, du 23 janvier 2006 et du 13 avril 2023 approuvant la convention de financement avec l’école privée,

Il est alors prévu que les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge par la commune siège de l’école privée, dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l’enseignement public.

En application des textes législatifs et réglementaires en vigueur, la commune siège de l’établissement doit obligatoirement participer aux frais de fonctionnement d’une école privée pour les élèves élémentaires domiciliés sur son territoire.

Ceci a donné lieu à la signature d’une première convention entre la commune et l’organisme de gestion de l’école privée St Joseph. Ladite convention, signée en 2006.

Il convient donc de renouveler cette convention pour trois ans et de redéfinir les modalités de prise en charge des dépenses de fonctionnement des classes sous contrat d’association, ce financement constituant le forfait communal.

Pour l’année 2026, la participation forfaitaire a été évaluée à la somme de 700 €. 7

Au vu de la finalisation de la convention entre la commune et les directrices de l’école Saint Joseph et de l’OGEC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de cette nouvelle convention à signer pour une durée de trois ans, jusqu’au 31 décembre 2028.
- AUTORISE M. le Maire ou un des adjoints à signer cette convention à Mme la directrice de l’Ecole et à la Présidente de l’OGEC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement à l’article 658 du budget primitif 2026

260305DELIB11– Parc de loisirs – réglementation des mises à disposition exclusives de l’espace multi-activités et du boulodrome

Après délibération, le conseil municipal décide des points suivants :

- Les associations communales pourront bénéficier pour leurs manifestations d’une utilisation exclusive de l’espace multi-activités, et éventuellement du boulodrome extérieur.

Les associations communales devront en faire la demande à la mairie pour occupation du parc (espace multi-activités et boulodrome extérieur) à titre exclusive.

Un affichage sera apposé sur le terrain pour informer les visiteurs de la réservation exclusive de l’espace multi-activité et/ou du boulodrome extérieur.

- les particuliers ne pourront pas bénéficier de réservation exclusive de l’espace multi-activités et du boulodrome.

QUESTIONS DIVERSES ET IMPREVUES

Affaires communales :

- **A - Lotissement de la Prée – voirie 2^{ème} phase :** La reprise du plateau se fera le mercredi 11 et le jeudi 12 mars 2026. Les plantations seront effectuées le 10 mars 2026,

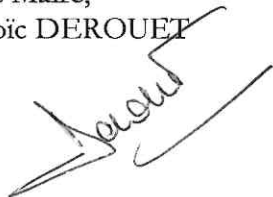
- **B - Parc de loisirs** : La réception des travaux aura lieu le vendredi 13 mars à 10 h 30 avec réserves, soit : reprise du plan d'eau – reprise de l'allée piétonne – recharge du terrain de pétanque extérieur.
- **C – Terrain de football Pare ballon côté ouest (parc)** : M. TRIDON propose de réaliser la pose du pare ballon côté ouest. La société Nerual à Cossé le Vivien a proposé 2 variantes un devis sans pose et une estimation avec installation (2 mètres de grillage en partie basse et de 3 mètres de filet en partie haute avec poteau sur une largeur de 25 mètres). Le devis s'élève à 5322 euros TTC avec la pose et à 2322 euros de fournitures sans pose.
- **D – Installation du robot** :
La mise en place a été décalé. Le robot ne fonctionne pas, un robot neuf a été commandé. D'ici là, l'entreprise Au cœur des jardins effectuera la tonte.

Prochaines réunions :

Réunion du conseil municipal : jeudi 20 mars 2026 à 20 heures – installation du Conseil Municipal

La séance s'est achevée à 22 heures 30.

Le Maire,
Loïc DEROUET



Le Secrétaire,
Stéphanie GEUSSELIN



NOM	Fonction	Présence	Excusé	Absent
DEROUET Loïc	Maire	X		
TRIDON Fabrice	1 ^{er} Adjoint	X		
GEUSSELIN Stéphanie	2 ^{ème} Adjointe	X		
CARTIER Patrick	3 ^{ème} Adjoint	X		
HAUTBOIS Maryvonne	4 ^{ème} Adjointe		X	
BRUNEAU Jérôme	Conseiller	X		
RAVARY Nicolas	Conseiller	X		
BREHIER Yoann	Conseiller	X		
HUNAUT Delphine	Conseillère	X		
GIRE Angéline	Conseillère	X		
LOCHIN Claude	Conseiller	X		
MARTINAIS Marie-Rose	Conseillère	X		
DENUAULT Roland	Conseiller	X		
MIELCAREK Fabien	Conseiller	X		

Liste des délibérations adoptées lors de la séance du 05 mars 2026

1. Vente de la bibliothèque – 23 rue de la mairie – prix de réserve
2. Affectation des résultats 2025 – budget commune
3. Vote du budget primitif 2026 - commune
4. Affectation des résultats 2025 – budget Energies Renouvelables
5. Vote du budget primitif 2026 – Budget Energies renouvelables
6. Affectation des résultats 2025 – budget Location de Matériel
7. Vote du budget primitif 2026 – budget Location de Matériel
8. Vote du budget primitif 2026 – Lotissement de la Prée
9. Vote du budget primitif 2026 – Lotissement du Brulon
10. Convention forfait communal entre la Commune et l'Ecole St Joseph d'Astillé
11. Parc de loisirs – réglementation des mises à disposition exclusives de l'espace multi-activités et du boulodrome